



Bizutage

Françoise Mougin
Secrétaire générale du CNCB
06 82 81 40 70

CNCB
comité national
contre le bizutage





Ce que dit la loi

**Article 225-16-1
du Code Pénal
modifié par la loi
du 27 janvier 2017**

« Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, **contre son gré ou non**, à subir ou à commettre des **actes humiliants ou dégradants** ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende».

BIZUTAGE



#JeDisStop

**Ne pas confondre
harcèlement et bizutage**

**Bizuter c'est un groupe contre un autre:
anciens contre nouveaux**

BIZUTAGE



#JeDisStop

Contre son gré ou non

On n'a obligé personne

Les jeunes ont du mal à résister à la pression des anciens et ils font ce qu'on leur demande en laissant croire qu'ils sont d'accord.

BIZUTAGE



#JeDisStop



BIZUTAGE



#JeDisStop



BIZUTAGE



#JeDisStop

LE BIZUTAGE

**Tue parfois
Traumatise souvent
Humilie toujours**



Week-end d'intégration Prudence...

- **Vous devez connaître à l'avance le programme, la destination.**
- **Vous devez pouvoir joindre le jeune à tout moment et le jeune doit pouvoir vous joindre à tout moment. Il doit conserver son téléphone !**

■

BIZUTAGE



#JeDisStop

Dénoncer un bizutage c'est dénoncer un délit

BIZUTAGE



#JeDisStop

Avant de porter plainte il est utile de prendre conseil auprès d'un avocat.

**En parler
pour mieux le combattre !**



CNCB
comité national
contre le bizutage

Association loi 1901

APEL, FCPE, PEEP

**CDEFI, CGE, CPU, FAGE, UNEF, UNL, SGEN-CFDT, SNES SUP, SNPDEN, SUP'RECHERCHE-UNSA, UNSA EDUCATION, MAE,
MGEN, ADOSEN, LMDE**



Le Comité National Contre le Bizutage demande

- **que le programme de tous les week-ends d'intégration soit validé par les responsables d'établissements.**
- **Que l'interdiction du bizutage figure au règlement intérieur de tous les établissements.**
- **que des sanctions sévères soient prises à l'encontre des bizuteurs et de ceux qui les soutiennent ou qui les laissent faire.**
- **qu'on ne tolère plus que des faits délictueux se déroulent sur la voie publique sans intervention de la police.**
- **que lorsque des plaintes sont déposées elles ne soient pas classées sans suite.**
- **Qu'une personne référente soit désignée dans chaque établissement pour accueillir et écouter les victimes et ceux qui osent parler.**



N'hésitez pas à contacter le

**Comité National
Contre le Bizutage**

108-110 Avenue Ledru Rollin
75544 Paris cedex 11

06 07 45 26 21

06 82 81 40 70

07 81 50 10 07

contact@contrelbizutage.fr

<http://contrelbizutage.fr>